



FAQ

La grille MOPPS est-elle directement à compléter dans le livret ? est-elle modifiable ?

👉 oui

La place des SESSAD dans le LPI : acteurs inclusifs ? Lors de l'ESS, les Sessad pourront transmettre leur projet et préconisation dans la scolarisation.

Les élèves d'UE d'ESMS auront-ils un LPI sachant qu'ils ne sont pas inscrits dans ONDE, Base élève ? Les élèves d'UEE peuvent avoir une inscription inactive dans l'école où se trouve l'UEE. A ce jour, on ne sait pas si cela permet la création d'un LPI

Ecole ordinaire : comment justifier le sens pour une famille d'enfant en situation de handicap complexe la scolarisation dans la classe d'âge alors qu'ils sont très éloignés parfois des compétences et du développement cognitif des élèves du même âge ? [tout dépend du projet cela peut être sur un axe de socialisation](#)

Adressage PCO : Quels sont les outils que l'équipe de la PCO transmettent aux parents pour le recueil des caractéristiques des enfants ? [une charte et un questionnaire](#)

Qui doit solliciter la PCPE ? [la](#) famille [ou](#) représentants [l](#)égaux

Faut-il que l'enfant ait un dossier MDPH ? [les PCPE passent par notification MDPH](#)

Comment se décline l'intervention du PCPE ? [l'intervention se décline par la mise en place de prestations en libéral](#)

Convention CMPP et Education Nationale : quels sont les termes de ce document ?

- ↳ La convention signée par l'ARS, l'Education Nationale et l'ADEI détermine les conditions de fonctionnement des CMPP sur le département : accès aux écoles, mise à disposition de locaux, présence aux réunions

Bilan du RASED : Est-ce que les bilans réalisés par les ADP ou ADR pourraient être adressés au CMPP ou PCO pour apporter des éléments supplémentaires à la vision globale de l'enfant ?

- Un partenariat est à construire en ce sens. c'est tout à fait envisageable et bien au contraire.

Quelle différence ou complémentarités dans la phase de diagnostic entre la PCO et le CMPP ? Quels critères conditionnent l'orientation des parents vers la PCO plutôt que le CMPP et inversement ? la pco est une porte d'entrée au parcours de diagnostic. elle peut en fonction des situations orientées vers des liberaux (niveau 1) ou vers le niveau 2 (CMPP, recolte...) niveau 2 ou avoir un parcours conjoint Niveau 2 et niveau 1

Comment améliorer la collaboration UPPIJ /EN afin de permettre une anticipation des besoins. Il y a peu d'orientation vers UEMA, pas d'anticipation des demandes de compensation à la MDPH notamment AESH ce qui créer des débuts de scolarisation chaotiques qui mettent enfants, famille et enseignants en difficulté

Quelle est la différence entre le niveau 2A et 2B pour le PCO ? il n'y en a pas. c'est interne aux sanitaires.

Qu'est-ce qui fait orientation vers l'UPPIJ ou le CMPP (les enseignants demandent souvent ce qui fait différence, il y a notamment l'absence de sectorisation) question très intéressante et en effet à élucider à ce jour.

Convention CMPP et Education Nationale : quels sont les termes de ce document ?

- ↳ La convention signée par l'ARS, l'Education Nationale et l'ADEI détermine les conditions de fonctionnement des CMPP sur le département : accès aux écoles, mise à disposition de locaux, présence aux réunions

Bilan du RASED : Est-ce que les bilans réalisés par les ADP ou ADR pourraient être adressés au CMPP ou PCO pour apporter des éléments supplémentaires à la vision globale de l'enfant ?

- Un partenariat est à construire en ce sens.

AESH : 60h de formation pour accompagner des enfants en situation de handicap cela paraît peu.

- Les 60 heures de formation concernent la première année d'entrée dans le métier. Par la suite et dès la seconde année d'exercice, des formations sont proposées, ainsi que le droit de faire une demande au même titre que les enseignants aux stages MIN (Stage d'initiative nationale pour l'école inclusive).

Quel est le contenu et le volume horaire de la formation des AESH ?

La formation initiale comprend 30 heures de formation en distanciel avec l'appui de la plateforme M@gistère et 30 heures en présentielle avec des intervenants spécialisés.

Les différents modules de la formation : accueil administratif, connaissance du système éducatif du 1er et 2nd degré, cadre réglementaire d'exercice des fonctions d' AESH, connaissance de l' ASH, développement de l'enfant et de l'adolescent, positionnement professionnel, accompagner l'autonomie de l'élève en situation de handicap, les différents troubles et partage de pratique.

Serait-il possible d'intégrer la pause méridienne dans le temps de travail des AESH dans les écoles ?

Il n'est plus possible d'intégrer le temps de pause méridienne dans le temps de service des AESH exerçant dans le 1er degré pour accompagner un élève en situation de handicap.

Pourquoi le salaire des AESH est-il si bas ? Le temps de concertation avec l'enseignant de la classe et les équipes pédagogiques est-il comptabilisé dans le temps de travail des AESH ?

Les AESH sont payés selon une grille de rémunération et d'échelonnement indiciaire nationale. $\frac{3}{4}$ des AESH du département bénéficient d'un contrat à 60% pour une durée de service de 23h15 hebdomadaires. Le salaire des AESH est effectivement faible, environ 740 euros net mensuel, et 930 euros pour un contrat à 80% pour le $\frac{1}{4}$ restant.

Les contrats sont établis sur 41 semaines : 36 semaines de présence scolaire + 116 heures réservées aux activités connexes. Les activités connexes regroupent tous les temps d'échanges, de formations, de réunions dans le cadre des missions des AESH (qui font partie de l'équipe éducative). Si les temps de concertation ont lieu en dehors de l'emploi du temps de l'accompagnant alors ces heures sont à déduire des heures connexes déjà rémunérées.

Existe-t-il une « fiche métier » AESH ?

Les missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sont précisées dans la circulaire : [Circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017](#)

Le guide national des AESH est un document informatif très éclairant ; il est disponible sur le blog de l'école inclusive du département 17..

Retrait des enseignants en ESMS ?

- ↳ Tout comme le secteur médico-social évolue, les postes d'enseignants en UE évoluent : ils ne sont pas fermés, mais redirigés vers des ESMS qui vont venir en appui des équipes pédagogiques.

MDPH : on parle et on pratique le fonctionnement en dispositif pour les ITEP avec l'orientation correspondante. Quand parlera-t-on d'une double orientation ou de fonctionnement en dispositif pour les autres parcours ?

Y a-t-il des graphiques de la MDPH qui regardent le nombre de refus des demandes des familles envers la MDPH (AESH, MPA)

Les demandes liées au parcours de scolarité (orientation IME/DITEP/SESSAD, ULIS, AESH et MPA) augmentent d'environ 10 % par an depuis plusieurs années.

Cette augmentation concerne principalement les demandes d'aide humaine/MPA dont le taux de refus pour l'année 2021 est de 40 % (contre 30 % en 2020).

Dossier MDPH : possible de détailler de quels documents a besoin la MDPH en fonction de la demande : si SESSAD ? quel document, si MPA quels documents, si AESH, quels documents ?

SESSAD/EMS/ITEP : Gevasco, bilan psychométrique, bilan de l'établissement dans le cas d'un renouvellement

MPA : Gevasco, fiche MPA, bilan ergo

AESH : Gevasco

Pourquoi l'aide humaine s'arrêter quand le MPA se met en place ?

La double compensation aide humaine et du MPA est possible lorsque les entraves rencontrées par l'enfant sont multiples et que l'outil numérique ne répond pas à lui seul aux besoins.

Le MPA apporte dans la plupart des cas une réponse aux enfants présentant un trouble du langage écrit et/ou une difficulté graphique et vise à lui permettre d'évoluer de façon autonome. L'aide humaine qui intervient déjà auprès de l'enfant est souvent maintenue le temps de l'appropriation de l'outil numérique.

La mise en place de l'outil numérique est dans la plupart des cas accompagnée par une ergothérapeute.

Comment est décidée la durée de la notification en ULIS ?

Sur la durée du cycle sauf si l'orientation est à re-questionner rapidement.

PPS : le PPS n'est pas transmis aux ESMS lors du renouvellement de la notification MDPH. Cela va-t-il être systématisé ?

Les PPS ne sont effectivement pas transmis aux ESMS à l'heure actuelle.

Où et comment consulter le PPS ?

Les PPS sont actuellement mis à disposition sur une plateforme dont les enseignants référents ont accès. Ils seront accessibles dans les mois à venir via le LPI.

Qui décide de créer une UE ? est-ce que l'école peut en faire la demande ? Une UEE est créée en partenariat avec l'ESMS, l'Education Nationale et l'ARS. La demande émane de n'importe quel partenaire.

CMPP : comment les intervenants des CMPP peuvent-ils intervenir dans les écoles en accompagnants 1200 enfants. [Toutes les écoles ne seront pas concernées.](#)

Inclusion dans les accueils de loisirs : comment envisager un accueil de qualité en centre de loisir au regard du taux d'encadrement sans financement supplémentaire ?

Comment est et sera transmis tout cet esprit « inclusif », et les collègues du milieu ordinaire, 1^{er} et 2nd degré.

- ↳ Dans le milieu ordinaire, pour le 1^{er} degré, le SDEI-17 organise des modules « école inclusive » auxquels les collègues peuvent s'inscrire au plan de formation de leur circonscription. Pour le second degré, nous débutons un travail de formation conjointe sur l'école inclusive tant sur le plan de l'éthique que sur les leviers pédagogiques en lien avec les PLC et les EGPA. Tous les enseignants spécialisés ont une mission de **personne ressource** auprès des collègues dans le 1^{er}, et 2nd degré. Des FIL « école inclusive » des formations sont proposées par le SDEI et RATRAP aux établissements du 2nd degré.